

turelles. Nous nous opposons donc fermement à toute baisse d'impôts pour les hauts revenus. Par contre, des baisses ciblées pour les petits et moyens revenus devraient être possibles, en premier lieu le petit geste de la suppression de l'impôt personnel de 50 francs dont on devra discuter ici sous peu. Dans ce sens, le groupe Alliance centre-gauche accepte le décret N° 11.

**Le rapporteur général.** Je prends note de la remarque de M<sup>me</sup> la Députée Mutter, qui s'oppose à toute réduction linéaire de l'imposition. Elle propose en contrepartie la création d'un fonds. Je reviens à ce que je disais hier. Nous sommes en face du débat traditionnel entre ceux qui veulent baisser les impôts et ceux qui veulent augmenter les prestations. Sur cette proposition précise, la Commission des finances et de gestion n'a pas eu la possibilité de débattre. Je n'ai donc pas de commentaires particuliers en la matière.

**Le Commissaire.** J'ai un tout petit peu de peine avec ce débat parce que M<sup>me</sup> la Députée Mutter ne fait pas de proposition, donc accepte le décret tel qu'il est. Par conséquent, je ne peux pas m'opposer à une proposition. Le débat qu'elle entrouvre, c'est le débat notamment de la fiscalité. J'aimerais lui dire en passant que la suppression de l'impôt minimal a déjà été décidé. C'est déjà entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. On l'a décidé l'année passée, ce qui est bien la démonstration que, contrairement à ce qu'on dit, une bonne partie des mesures fiscales qui ont été adoptées jusqu'à aujourd'hui ont été des mesures ciblées, en particulier pour les bas revenus et pour les familles. Lorsque l'on dit qu'on ne fait jamais rien pour ces catégories, c'est absolument faux. Les faits démontrent le contraire. C'est bien la raison pour laquelle, aujourd'hui, le Conseil d'Etat dit que ce n'est pas dans le cadre de ces comptes. J'ai bien précisé que nous ferions des propositions dans le cadre du budget 2008 (donc c'est un débat à venir), qu'une première urgence est de travailler sur le coefficient, parce qu'il faut le ramener à 100, ce qui a aussi l'avantage de ne pas toucher quoi que ce soit à la fiscalité des communes. Mais je dis que c'est un débat qui viendra en 2008. D'autre part, lorsqu'on me dit qu'il faudrait répartir le bénéfice de l'Etat sur les communes en fonction d'un certain nombre de critères, là, j'ai encore plus de peine. Je rappelle en outre que, notamment pour les problèmes que M<sup>me</sup> la Députée a évoqués (les problèmes des centres, de charges pour les centres), ces éléments sont précisément en discussion dans le cadre des projets de péréquation intercommunale actuellement en consultation (en tout cas le rapport d'experts) et que là il y a des propositions qui sont faites et qui seront faites et qui seront également débattues dans le futur lorsqu'on débattera de ce problème. Je crois qu'il ne faut pas mélanger les problèmes. En l'état, je vous invite donc à entrer en matière et à voter le décret tel qu'il est proposé par le Conseil d'Etat.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 96 voix sans opposition ni abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 96.

## Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

### RÉCAPITULATION

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je n'ai pas de commentaires complémentaires par rapport au compte-rendu. Le compte-rendu a eu l'occasion d'être discuté lors des débats précédents. J'aimerais toutefois revenir sur une chose que j'ai dite avant. L'abandon de l'impôt minimum est entré en vigueur non pas au 1<sup>er</sup> janvier 2007, comme je l'ai dit, mais au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il me semble que c'est dans ce paquet-là qu'on l'a fait, puisque le 1<sup>er</sup> janvier 2007, c'était la bascule fiscale et la réduction de l'impôt sur le revenu des personnes

physiques. L'abandon de l'impôt minimum était déjà plus ancien (on voit comme les choses vont vite) et est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### Vote final

– Au vote final, le compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 2006 est accepté par 94 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 94.*

## Projet de loi N° 287 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois

### Deuxième lecture<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminboeuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

**Le Rapporteur.** En préambule, je tiens à préciser que, suite aux modifications adoptées par le Grand Conseil en première lecture lors de la session de mars, la Com-

mission des naturalisations s'est à nouveau réunie en date du 17 avril 2007 afin de prendre position par rapport aux débats de la première lecture. Je donnerai au fur et à mesure des discussions la position de la Commission.

**Le Commissaire.** J'aimerais, au nom du Conseil d'Etat, me réjouir de la qualité des débats de la première lecture, puisque nous étions particulièrement sous l'œil des médias avec même plusieurs chaînes de télévision, etc. et je crois que tout le monde s'est plu à relever la qualité de cette première lecture et je me réjouis que la deuxième soit de la même veine.

#### ART. 1

PRÉAMBULE À ART. 8 TITRE MÉDIAN ET AL. 6 (NOUVEAU)

– Confirmation de la première lecture.

#### ART. 8A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** L'article 8a (nouveau) a été modifié selon l'amendement de M<sup>me</sup> la Députée Cotting. La Commission ne s'y rallie pas et vous propose de maintenir la version du Conseil d'Etat. En effet, la Commission des naturalisations a l'expérience de la pratique. Elle tient absolument à ce que l'on puisse naturaliser des jeunes qui ont 16 ou 17 ans, qui sont en formation et pour qui les parents n'ont pas pu régulariser leur situation et obtenir un permis B, bien souvent pour des raisons économiques. Des gens qui sont bien intégrés, qui ont la volonté de travailler et d'aller de l'avant et qui, dans leur tête, sont déjà Suisses. Ces cas-là ne posent aucun problème à la Commission. Il faut bien préciser que cela reste des exceptions, comme mentionné dans le projet de loi. Et cela peut aussi être un signe encourageant et une motivation pour ces jeunes, qui ont parfois besoin du document à croix blanche pour partir à l'étranger, en séjour linguistique par exemple. La référence à l'aspect humanitaire, comme le prévoit M<sup>me</sup> Cotting à l'alinéa 1, nous paraît être une notion juridique indéterminée et pas assez précise.

**Le Commissaire.** Dans un premier temps, c'est vrai que nous avons pensé que la proposition de M<sup>me</sup> la Députée Cotting simplifiait en fait le texte, puisqu'on y faisait référence en même temps à cette notion de motifs humanitaires. Mais il faut reconnaître qu'en matière de droit d'asile, domaine où cette notion trouve son origine, les motifs humanitaires ont un sens parfois très restreint et que pour garantir une interprétation plus large, ce qui était, je crois, la volonté du Grand Conseil et surtout du Conseil d'Etat, il faudrait s'assurer que cette volonté ressorte clairement des débats parlementaires. C'est dans ce sens-là que nous souhaitons revenir à la version initiale du Conseil d'Etat pour pouvoir vraiment, comme a dit M. le Rapporteur, faire bénéficier ceux qui en demanderaient la possibilité de ces motifs humanitaires aussi pour une meilleure intégration.

**Cotting Claudia** (PLR/FDP, SC). J'ai bien entendu que la Commission et le Conseil d'Etat maintiennent

<sup>1</sup> Entrée en matière et début de la première lecture le 15 mars 2007, BGC pp. 62 à 71; suite de la première lecture le 16 mars 2007, BGC pp. 77 à 94.